



317278 - Qu'est ce qui explique la mise à l'écart du mois de Radajab par rapport aux autres mois sacrés?

question

Pourquoi le mois de Radajab est mis à l'écart des autres mois sacrés?

résumé de la réponse

Les mois sacrés sont : Dhoul Qaadah, Dhoul hidjdjah, Muharram et Radjab. Des ulémas ont révélé la sagesse qui sous-tend la mise à l'écart de Radjab par rapport aux autres mois en disant que c'était pour permettre aux Arabes de faire le petit pèlerinage en milieu d'année pour consacrer les trois mois sacrés successifs au grand pèlerinage.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement,quels sont les mois sacrés?

Le Très-haut a dit: «Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés: telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.» (Coran,9:36). Les mois sacrés sont Radjab de Moudhar et trois mois successifs, à savoir Dhoul Qaadah, Dhoul hidjdjah et Muharram. C'est ce qui se dégage des informations concordantes reçues du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) Voir le *Tafsir* de Tabari (11/440)

Al-Boukhari (4406) et Mouslim (1679) ont rapporté d'après Abou Bakrah que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « le temps s'est déroulé pour retrouver sa disposition lors de la création des cieux et de la terre. L'année compte douze mois dont quatre sont sacrés. Les



trois, Dhoul Qaadah, Dhoul hidjdjah et Muharram, se succèdent, et Radjab de Moudhar qui se situe entre Djoumadah et Chabaan.

Al-Wahidi écrit dans *al-Bassit* (10/409): « le qualificatif sacré signifie qu'il est plus grave de commettre des actes prohibés dans ces mois que dans d'autres. Les Arabes les respectaient au point que quand l'un d'entre eux rencontrait le tueur de son père pendant ces mois, il ne inquiétait pas.

Les étymologistes disent que le fait de conférer le caractère sacré à des mois à l'exclusion d'autres comporte des avantages, notamment l'incitation à s'y abstenir de commettre des actes d'injustice, compte tenu de l'importance que le Créateur leur donne. Cet abandon provisoire de l'injustice peut entraîner son rejet définitif à cause de l'extinction du facteur incitatif pendant cette période. »

Deuxièmement, la raison de la distinction des mois sacrés

S'agissant de la distinction de ces mois par rapport aux autres, Allah ne nous en a pas informé. C'est comme les autres choses qu'Allah nous a ordonnées et que nous devons exécuter à la lettre quand bien même nous ne saisirions pas la sagesse qui sous-tend l'ordre les concernant. Nous devons savoir qu'Allah le Transcendant est Sage dans Ses ordres et dans Ses interdits. Toutefois nous pouvons chercher une explication.

La sagesse qui sous-tend la mise à l'écart de Radjab par rapport aux autres mois sacrés

Des ulémas ont révélé la sagesse qui sous-tend la mise à l'écart de Radjab par rapport aux autres mois en disant que c'était pour permettre aux Arabes de faire le petit pèlerinage en milieu d'année pour consacrer les trois mois sacrés successifs au grand pèlerinage.

Ibn Kathir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « la parole du Très-haut: « quatre des mois sont sacrés... » La plupart des Arabes respectaient ces mois. Un groupe d'entre eux applé *al-basl* étendait le caractère sacré à huit mois par excès de rigorisme. Quant à la parole du Prophète



: « les trois, Dhoul Qaadah, Dhoul hidjdjah et Muharram, se succèdent, et (le quatrième) est Radjab de Moudhar qui se situe entre Djoumadah et Chabaan. » Il attribue Radjab à Moudhar pour confirmer la justesse de leur avis selon lequel Radjab est le mois situé entre Djoumada et Chaabaan, contrairement à ce que croyait Rabiia selon laquelle le Radjab sacré est le mois qui sépare Chabaan de Chawwal. C'est à dire le Ramadan de nos jours. Aussi, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) explique-t-il qu'il s'agit du Radjab des Moudhar et non celui des Rabiia.

Si les quatre mois sacrés sont classés en trois successifs et un mis à l'écart, c'est pour l'accomplissement des rites des pèlerinages majeur et mineur. Un mois avant celui du grand pèlerinage, Dhoul Qaadah, est rendu sacré puisqu'ils y cessaient les combats. Le mois du pèlerinage est rendu sacré pour qu'on s'y occupe pleinement du pèlerinage. Le mois suivant, Muharram, est rendu sacré pour permettre aux pèlerins les plus éloignés de rentrer chez eux en toute sécurité. Radjab situé au milieu de l'année est rendu sacré pour permettre à ceux venus des coins extrêmes de la péninsule arabique de visiter la Maison, d'y faire leur petit pèlerinage et de rentrer chez eux en sécurité.

La parole du Très-haut: « voilà la religion juste. » signifie : c'est la loi juste qui consiste à se conformer à l'ordre d'Allah relatif aux mois sacrés en y suivant ce qui est dit dans le premier livre d'Allah. Le Très-haut dit: «N'y faites pas tort à vous-même. » C'est-à-dire au cours des mois sacrés parce que la commission de péchés y est bien plus grave qu'en d'autres temps, de la même manière que les péchés commis sur le territoire sacré sont doublement plus graves. » Extrait du *Tafsir* (4/148)

Ar-Razi écrit dans son *Tafsir* (16/41): « si on dit que les séquences du temps se ressemblent en réalité pourquoi donc en distinguer une partie? Nous disons que la distinction n'est pas à exclure dans les lois religieuses car on y trouve de nombreux exemples. Ne voyez-vous pas que le Très-haut a distingué le territoire sacré par rapport aux autres pays. Il a rendu le jour du vendredi plus sacré que les autres jours de la semaine, et la journée d'Arafah plus importante que les autres journées en y prescrivant des pratiques cultuelles spécifiques, et a rendu le mois de Ramadan supérieur aux autres mois par son jeûne obligatoire. Il a aussi distingué des heures de la journée



en y rendant la prière obligatoire comme Il a distingué des nuits par rapport à d'autres comme la Nuit du Destin. Il a enfin hissé des personnes au dessus d'autres en leur réservant la transmission du message divin.

Si ces exemples sont assez évidents et bien connus, comment exclure que des mois soient distingués par leur caractère sacrés? Nous disons encore qu'il n'est pas exclu qu'Allah le Très-haut sache que les oeuvres pies accomplies en ces temps ont un impact purificateur plus profond sur l'âme et que les actes de désobéissance y ont sur l'âme un effet plus avilissant. Ceci n'est pas à exclure selon les sages. Ne voyez -vous pas que certains ont écrit des ouvrages sur les moments pendant lequel on espère l'exaucement des invocations et expliqué que ces moments déterminés sont liés à des causes qui justifient ce résultat.

Voici un autre avantage: l'injustice et la corruption sont ancrées dans la nature humaine et il est difficile pour les gens de s'en abstenir. C'est pourquoi Allah le Transcendant et Très-haut a rendu des moments plus importants comme il a rendu des endroits plus importants afin que l'homme s'abstient pendant ces moments et en ces endroits d'actes détestables et condamnables. Ce qui implique des sortes de vertus et d'avantages dont les suivants:

-l'abandon des mauvais actes pendant ces moments est exigé car il réduit leur fréquence;

-leur abandon pendant ces moments peut entraîner leur abandon définitif;

-l'accomplissement d'actes de dévotion pendant ces moments et l'abandon de leurs contraires font que si l'on voulait reprendre les mauvais actes plus tard, leur reprise serait la cause de nullité des pénibles efforts entrepris au paravant dans la dévotion. Or un homme raisonnable ne peut accepter de se conduire de la sorte. Aussi préfère-t-il de rompre avec les actes de désobéissance une fois pour toute. Voilà la raison pour laquelle on a rendu des temps et des endroits plus importants que d'autres. »

Des ulémas disent qu'il s'agit là de choses universelles au sujet desquelles on ne s'interroge pas sur la sagesse qui les justifie, même si elles comportent des avantages.



At-Tahir dit: « sache que les détails relatifs à la préférence de temps et d'espace ressemblent à la préférence d'une partie des gens à d'autres. On préfère les uns aux autres à cause des bonnes oeuvres qu'ils accomplissent et de bonnes moeurs qui les caractérisent. La préférence d'autres êtres non dotés de volonté repose sur des vertus qui leur sont inhérentes ou les accompagnent.

Préférer des temps et des espaces à d'autres ne repose que sur une décision d'Allah le Très-haut portée à notre connaissance par Lui. En effet, quand Il les préfère, on les croit propices à demander son agrément qui se traduit par l'exaucement des invocations, la multiplication de la récompense des bons actes. C'est dans ce sens que le Très-haut dit: « la nuit du Destin est meilleur que mille mois. » (Coran, 97:3) c'est - à dire mille mois de dévotion chez les peuples qui nous ont précédé. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « une prière faite dans ma mosquée vaut mille prières ailleurs , à l'exception de la mosquée sacrée. » Seul Allah sait la sagesse qui justifie que un temps soit supérieur à un autre temps , et un endroit à un autre.

Les décisions prises par Allah le Très-haut portent sur des affaires et des conditions voulues et décrétées par Lui, à l'instar des choses universelles. Seul Lui peut annuler cet état de fait comme Il a retiré le caractère sacré du samedi pour le conférer au vendredi.

Les gens ne peuvent décider d'eux-mêmes de préférer des temps religieux car les choses décidées par Allah ressemblent à des fabrications manuelles qui ne sont valorisées que quand elles servent à réaliser de bons objectifs. Les gens ne peuvent pas changer le mérite qu'Allah attache à des temps, à des endroits et à des hommes. » Extrait de *Tahrir wa Tanwiir* (10/184).

Allah le sait mieux.